


MAIRIE – 2 rue du Pigeonnier 71 160 RIGNY SUR ARROUX  03 85 53 12 95 mairie-rigny-sur-arroux@wanadoo.fr	Département : Saône-et-Loire Arrondissement : Charolles Canton : Gueugnon Commune : Rigny-sur-Arroux
---	---

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13/09/2016

<u>Présents :</u>	G. GRANGER, T. VOYARD, D. JACOB, P. BERNARD, C. BONNET, G. BONNOT, P. DEVILLARD, B. FONDARD, G. FORET, P. TEIXEIRA, D. CLOIX
<u>Absents :</u>	G. DESCREAUX B. BARROIS représenté par D. JACOB L. SOEUR
<u>Secrétaire de séance :</u>	P. BERNARD
<u>Date de convocation</u>	02/09/2016
<u>Durée de la séance :</u>	2H30

Adoption du compte-rendu du conseil du 16 juin 2016

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 16 juin 2016 a été adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU MITRON

Monsieur le Maire rappelle qu'une première délibération avait été prise pour valider les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et Télécom dans la rue du Mitron. Une erreur avait été commise car le coût des travaux s'élève à 9 206.85 € pour le réseau électrique dont 5 500€ à la charge de la commune et 5500€ pour le réseau Télécom entièrement à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, les conseillers acceptent à l'unanimité ces travaux.

TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX AU LIEU-DIT « LES VARENNES »

Comme précédemment, la délibération concernant l'extension des réseaux au lieu-dit « Les Varennes » est erronée. En effet, le tracé d'enfouissement ayant changé, les montants ne sont plus les mêmes. Aussi, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les sommes suivantes : 11 586.29 € dont 7 000€ à la charge de la commune pour le réseau ERDF. 3 106.08€ pour le réseau Télécom à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces travaux.

Pour rester sur le sujet, P.BERNARD rappelle qu'un projet d'enfouissement des réseaux est à l'étude au lieu-dit « La Vesvre », route de Clessy. En effet, la ligne est défectueuse et les habitants qui y sont reliés sont régulièrement privés d'électricité.

D'autre part, il est envisagé de mettre en place un luminaire au bout de la rue des Eglantiers.

ATTRIBUTION DES INDEMNITES COMPENSATRICES DE LA CCPG

Du fait du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2016, la CCPG a encaissé l'ensemble du produit des contributions économiques perçues sur le territoire communautaire mais également une partie de la part CPS auparavant perçue par les communes au titre de la DGF communale.

Dans la mesure où le passage en FPU ne s'est pas accompagné de transfert de nouvelles compétences, le changement de régime fiscal doit être neutre pour les communes et la communauté de communes. De fait, la CCPG doit reverser aux communes, sous forme d'attributions de compensation, les recettes qu'elles auraient dû percevoir.

Le conseil municipal valide le montant des attributions de compensation : 55 480€.

TAUX D'AVANCEMENT

M. le Maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Ainsi, le conseil municipal a décidé, comme le préconisait le Centre de Gestion, de fixer le taux de promotion à 100 % pour tous les grades.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la réussite de Christiane CARRETTE et de Jean-Maurice SAUNIER à l'examen professionnel d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe, un dossier de changement de grade doit être établi et soumis à la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion.

Les élus doivent modifier le tableau des effectifs pour ouvrir les emplois qu'occuperont ces 2 agents après leur nomination et fermer les emplois qu'ils occupent actuellement.

Le poste de rédacteur territorial occupé auparavant par Christelle QUIQUANDON est lui aussi fermé car vacant depuis l'intégration de cette dernière à la commune de Bourbon-Lancy.

Le tableau modifié est donc le suivant :

	Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs pourvus	TC (temps complet) ou TNC (temps non complet)
SECTEUR TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	C	4	1 TC 35 heures 1 TNC 32 heures 1 TNC 19 heures 1 TNC 4 heures (CDD 1an)
	Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	C	2	1 TNC 20 heures 1 TNC 18 heures
	TOTAL		6	
Secteur ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	1	TC 35 heures
	TOTAL		1	
	EFFECTIF TOTAL		7	

UN POINT SUR LES TRAVAUX

- Voirie : les travaux du programme 2016 viennent d'être réalisés à la Commanderie et Route de Vigny.
- Travaux accessibilité : A la mairie, les rampes ont été posées. Il reste l'installation du dispositif pour les malentendants à l'accueil. A l'école, les travaux ont pris un peu de retard par rapport au planning. En effet, lors des travaux pour le WC handicapé à l'extérieur, il s'est avéré que certains points n'avaient pas été pris en compte avant les travaux. Les élèves ayant repris l'école, les travaux pourront continuer les mercredis après-midi et lors des vacances scolaires de la Toussaint. Le bureau de Charline a été terminé (carrelage, placard). Seules les portes de placards sur mesures seront à installées dès réception par Rémy MARTIN. Enfin le WC dans la classe des CM1-CM2 est terminé et fonctionnel. Des devis seront demandés pour les finitions (peinture).

D'autre part, il faudra envisager de changer la dernière porte des établissements scolaires, à savoir celle de la cantine. Une porte vitrée permettrait également de rendre la pièce plus lumineuse.

- Au stade, les boutons poussoirs des douches ont été installés. Un problème de chauffe-eau persiste. G. BONNOT informe qu'il appellera Monsieur DESBROSSES pour étudier le problème.

DIVERS

- La réunion pour l'établissement du calendrier des manifestations est prévue le jeudi 22 septembre à 18h00 en mairie.
- Une application est disponible pour les communes qui souhaitent offrir aux habitants un moyen de payer les titres de recettes (garderie, assainissement, location...) via internet. Il s'agit de l'application TIPI. Cette application implique une participation de la commune. N'ayant pas toutes les données nécessaires à la prise de décision, le sujet est ajourné à une prochaine réunion.
- Des habitants de la Vevre ont demandé à ce que soit étudiée la possibilité de numéroter les habitations de ce lieu-dit. En effet, de nombreuses maisons ont la même adresse postale, ce qui rend les différentes livraisons et l'accès aux secours difficiles. Cette question sera étudiée en Commission Voirie.

TOUR DE TABLE

- G. GRANGER indique que les terrains communaux actuellement loués par son épouse Michèle pour l'exploitation seront disponibles à partir du 1^{er} janvier 2017 en raison du départ en retraite de celle-ci.
- B. FONDARD informe le conseil qu'elle a demandé à Alexandre GSELL de préparer le repas des anciens de la commune afin qu'il réserve sa date.

- P. BERNARD relate les éléments de sécurité discutés en réunion avec le Club Allure Libre Gueugnonnais pour le marathon du Charolais le 5 novembre prochain. En effet, le dispositif anti-intrusion devra être mis en place Route du Verdier et Rue du Pigeonnier pour sécuriser les coureurs. Des voitures devront être installées pour faire barrage à toutes les sorties donnant sur la route du Verdier. Il est rappelé que l'association aura besoin de plus de bénévoles signaleurs que les années passées.

FIN DE LA SEANCE : 21h00

G. GRANGER	T. VOYARD	C. BONNET	D. JACOB
P. BERNARD	G. FORET	P. DEVILLARD	G. BONNOT
B. FONDARD	D. CLOIX	B. BARROIS	G. DESCREAUX
L. SOEUR	P. TEIXEIRA		